Charte du parent délégué de classe

Légitimité

Parent d'élève, il se propose spontanément lors de la réunion de rentrée de la classe de son enfant.
Il est élu par les parents présents lors de cette réunion.
Il adhère au projet éducatif et pédagogique de l'établissement de La Chamarette.
Il possède des qualités relationnelles qui lui permettent de créer du lien entre les parents, l'équipe éducative et l'APEL.

Missions

- ✓ Représenter tous les parents de la classe
- ✓ Assurer le lien avec l'équipe éducative
- ✓ Relayer les actions / opérations menés par l'APEL
- ✓ Être médiateur en cas de difficulté
- ✓ Assister aux conseils d'école



Rôle

- ✓ <u>Porte-parole</u> : fait remonter les questions, préoccupations, facilite la communication entre les parents, les enseignants, la direction et l'APEL
- ✓ <u>Médiateur</u> : à la demande de parents ou d'un membre de l'équipe éducative, il intervient lorsqu'il y a une difficulté à régler, un conflit à aplanir.
- ✓ <u>Lien</u> : entre les familles et l'APEL à l'aide d'un groupe Whatsapp « délégués » géré par l'APEL permettant la fluidité des informations.
- ✓ <u>Organisateur</u> d'évènements ou d'outils mettant en connexion les parents entre eux.
- ✓ <u>Administrateur et modérateur</u> du groupe Whatsapp des parents de sa classe (s'il souhaite en créer un).

Engagement

- ✓ Représenter l'ensemble des parents de la classe
- ✓ Etablir des liens avec les parents d'une classe et l'équipe éducative
- ✓ Agir au service des enfants et des parents
- ✓ Respecter les personnes et la diversité
- ✓ Se montrer discret et respecter la confidentialité de ce qui peut lui être confié
- ✓ Se rendre disponible pour assurer sa mission
- ✓ Effectuer sa mission en lien avec l'APEL ;
- ✓ Respecter la présente charte.



Le groupe WhatsApp de classe est un outil de communication entre parents. Les concepts de respect, convivialité et bienveillance sont attendus de tous. Le parent délégué s'assure des discussions qui s'y déroulent et se réserve ainsi le droit d'exclure tout parent ne respectant pas la charte d'utilisation du groupe et de supprimer des messages qu'il juge inopportuns. Tout propos diffamatoire ou inadapté sera transmis à la direction de l'établissement par le parent délégué dans les plus brefs délais. L'auteur se verra assumer les potentielles conséquences juridiques.

En cas de non-respect de cette charte par le parent délégué et après consultation du chef d'établissement, il pourra être mis fin à ses fonctions.

Signature du parent délégué (avec nom et classe) Signature du chef d'établissement